



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2012



Le procès verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n°16/2012 du 12 mars 2012 portant sur le remboursement d'un sinistre.
- Décision n°17/2012 du 14 mars 2012 portant sur les travaux de toitures et d'étanchéité sur différents bâtiments municipaux.
- Décision n°18/2012 du 20 mars 2012 portant sur l'aménagement paysager de l'entrée de ville rue Jules Guesde.
- Décision n°19/2012 du 22 mars 2012 portant sur la transformation du terrain A7 stabilisé en gazon synthétique au stade Léo Lagrange, rue Pasteur, Avenant n°2.

2/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 5 603 362 €

Recettes : 5 603 362 €

- **Section d'investissement**

Dépenses : 1 265 893 €

Recettes : 1 265 893 €

Le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées lors des séances du Conseil Municipal des 20 janvier 2012 et 12 mars 2012.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2012 a été adopté à l'unanimité

3/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2012

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 14 059 €

Recettes : 14 059 €

- **Section d'investissement**

Dépenses : 4 200 €

Recettes : 4 200 €

Le budget primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2012 a été adopté à l'unanimité



4/ BUDGET PRIMITIF ENERGIES RENOUVELABLES – EXERCICE 2012

*** Section de fonctionnement**

Dépenses : 3 000 €

Recettes : 3 000 €

Le Budget primitif « Energies renouvelables » pour l'exercice 2012 a été adopté à l'unanimité

5/ FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2012 à savoir :

Taxe d'habitation 12.82 %

Foncier Bâti 28.36 %

Foncier non bâti 89.71 %

6/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions pour l'année 2012 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées par le Maire. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale par ailleurs que les Elus, membres des bureaux des associations locales n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

7/ REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les indemnités de fonction versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur.

8/PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal autorise la création de 2 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe, et fixe ainsi le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2012. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

9/ FETE DES MERES – ANNEE 2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2012 le montant de l'allocation allouée aux mères de familles, comme suit :

- 28.50 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'or de la famille française
- 24.00 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille française
- Pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1er juillet 2011 : 8.70 € seront alloués par enfant de moins de 16 ans.



10/AVIS SUR LA VENTE DE 7 LOGEMENTS LOCATIFS PAR S.I.A. HABITAT

Monsieur le Maire a informé que :

- selon les modalités prévues à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, S.I.A HABITAT, souhaite procéder à la cession de 7 logements, situés rue du Chevalier de la Barre à Fouquières-Lez-Lens.
- Selon cet article, la Commune doit être consultée d'une part en tant que commune d'implantation des logements et d'autre part en tant que collectivité ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés par l'organisme H.L.M.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à la réalisation des ventes, dans le respect de la réglementation, et en précisant que les ventes ne devront en aucune manière entraîner une obligation de déménager pour les locataires actuels ne souhaitant pas acheter le logement qu'ils occupent.

11/ TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE 26-28 RUE PASTEUR – AVENANT N°1

En raison de problèmes techniques apparus gâtage du plancher du 2ème étage à remplacer suite à la démolition des plafonds existants ainsi que ventrières à changer suite à la démolition des plafonds existants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant N°1 qui concerne le lot N°4 au marché de travaux de rénovation de l'immeuble 26-28 rue Pasteur passé avec l'entreprise LEFETZ de Mont St Eloi , ce qui porte ledit marché de 72 466.71 € HT à 83 692.05 € H.T (coût supplémentaire 11 225.34 € HT).

12/ SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI.

Suite à la consultation réalisée pour les travaux d'extension de la salle ZIARKOWSKI, le Conseil Municipal, ayant délibéré sur la liste des entreprises retenues, autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

LOT 1 GROS OEUVRE/DEMOLITIONS

Entreprise ARTOIS CONSTRUCTION de Noyelles sous Lens pour un montant de 90 500,26 € HT

LOT 2 PLATRIES

Entreprise SIMPLIFOR d'Amiens pour un montant de 39 604,40 € HT

LOT 3 CHARPENTE/BARDAGE BOIS

Entreprise FCB d'Allouagne pour un montant de 60 697 € HT

LOT 4 COUVERTURE/ETANCHEITE

Entreprise CHAUFF'TOIT de Fouquières lez Lens pour un montant de 25 730,24 € HT

LOT 5 MENUISERIES BOIS

Entreprise THIS de Flers en Escrebieux pour un montant de 6481 € HT

LOT 6 MENUISERIES ALUMINIUM



Entreprise IZEL ALU de Izel lez Hameau pour un montant de 24 590,01 € HT

LOT 7 ELECTRICITE

Entreprise EGI GRESSIER de Marconne pour un montant de 21 967,67€ HT

LOT 8 PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC

Entreprise UTB de St Laurent Blangy pour un montant de 58 492 € HT

LOT 9 PEINTURES

Entreprise Jacques DROUIN de Libercourt pour un montant de 5 343,98 € HT

LOT 10 FAUX PLAFONDS

Entreprise SAPISO de Courcelles Lens pour un montant de 6 310,20 € HT

LOT 11 CARRELAGES FAIENCES

Entreprise ARDECO de Courcelles Lens pour un montant de 17 808,89 HT

LOT 12 VRD

Entreprise WITTRANT de St Laurent Blangy pour un montant de 23 416,95 € Ht

13/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES OU DES CITOYENS ASSESSEURS

En application de la Loi et de la procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises du Pas-de-Calais ou en qualité de citoyens assesseurs en 2013.

14/ INDEMNITES DE DEPLACEMENT

En vertu de l'article 2 du décret N°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise uniquement le règlement des indemnités kilométriques, selon les taux fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 aux personnes autres que celles qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissement public à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale.

**LE MAIRE,
M. BOUCHEZ**